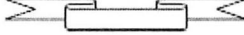




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2023-34**

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> :	En exercice : 15	Présents : 13	Procurations : 2	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION</u> :	26 septembre 2023			
<u>VOTES</u> :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention: 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **DEUX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves - BARSALOU André

Absents: CHAOUAT Claire - GASPARINI Sébastien

Procuration : CHAOUAT Claire à GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien à GALEYRAND Éric

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Demande de subvention pour la « mise en accessibilité de la mairie et la rénovation énergétique des bâtiments communaux »**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le dossier de « mise en accessibilité de la mairie et la rénovation énergétique des bâtiments communaux » :

- **MAIRIE** le projet établi par le cabinet d'architecte ENILAB ARCHITECTURE d'un montant de 256 600€ HT soit 307 920€ TTC dont 19 500€ HT pour la maîtrise d'œuvre de l'architecte Mme BALLESTER Delphine.
- **ÉCOLE PRIMAIRE** remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière bois- énergie. Devis d'un montant de 79 998,06 HT soit 95 997,67€ TTC.
- **SALLE POLYVALENTE** remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres répondant aux normes. Devis d'un montant de 8 966,90€ HT soit 10 760,28€ TTC.

Le montant total des travaux s'élève à **345 564,96€ HT**.

M. le Maire rappelle que la commission permanente du Département a attribuée lors de sa séance du 28 avril 2023 une subvention de 51 835€ correspondant au taux de 15% du montant total des dépenses sur une demande de subvention de 20%.

Ce dossier n'ayant pas été retenu par la Région ni par l'Etat (DETR et DSIL), M le Maire propose de renouveler la demande auprès des organismes pour l'exercice 2024.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR 20% soit 69 113€ HT
- DSIL 20% soit 69 113€ HT
- Département 20% soit 69 113€ HT (acquis 15% soit 51 835€ HT)
- Région 20% soit 69 113€ HT
- Autofinancement 20% soit 69 114,90€ HT

**Le conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### DECIDE

**D'APPROUVER** sans réserve les travaux détaillés ci-dessus pour un montant total de 345 564,96€ HT.

**D'AUTORISER** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État par une demande de DETR et une demande de DSIL, du Département et de la Région la réalisation de cette opération à hauteur de 80 % du montant total des dépenses.

**VALIDER** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Ornaisons

**HABILITE** M. le Maire à signer toutes les pièces à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023  
Reçu en préfecture le 03/10/2023  
Publié le  
ID : 011-211102678-20231002-D2023\_34-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

